VILLE de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2015**

L'An deux mil quinze, le trois avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le 27 mars deux mil quinze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT,M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET,M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etait absent :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à M. Roger CARNOT

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2015.

*Le Maire poursuit en informant le Conseil Municipal que Monsieur Marcel JAMBOU fera également, en fin de séance, une présentation sur le développement durable et le rôle de la COCOPAQ, présentation faite en conseil communautaire.*

**DEL 03,04,2015-021: Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2014.**

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée les réalisations en recettes et en dépenses des comptes administratifs pour l'exercice 2014. Ces comptes étant concordants avec les comptes de gestion du Receveur, il est proposé au Conseil de les approuver.

Après avoir constaté la conformité des écritures aux prévisions,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,** et après avoir désigné comme Présidente de séance Mme Marie-France LE COZ,

Arrête **comme suit les résultats** (le Maire s'étant retiré au moment du vote) **:**

| **Budget général** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section de fonctionnement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 4 947 720.00 | 4 309 968.67 | | |
| recettes | 4 947 720.00 | 4 928 895.88 | | |
| résultat courant | | | 618 927.21 | |
| report de clôture 2013 | | | 6 155.32 | |
| résultat consolidé | | | | 625 082.53 |
| section d'investissement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 5 608 600.00 | 2 060 038.50 | | |
| recettes | 5 608 600.00 | 1 816 111.29 | | |
| résultat courant | | | - 243 927.21 | |
| report de clôture 2013 | | | 919 344.95 | |
| résultat consolidé | | | | 675 417.74 |
| résultat cumulé 2014 | | | | 1 300 500.27 |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

| Budget eau | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section de fonctionnement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 609 880.00 | 567 155.96 | | |
| recettes | 609 880.00 | 572 024.56 | | |
| résultat courant | | | 4 868.60 | |
| report de clôture 2013 | | | 9 276.77 | |
| résultat consolidé | | | | 14 145.37 |
| section d'investissement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 1 451 595.00 | 304 278.66 | | |
| recettes | 1 451 595.00 | 506 826.20 | | |
| résultat courant | | | 202 547.54 | |
| résultat de clôture 2013 | | | - 281 456.06 | |
| résultat consolidé | | | | - 78 908.52 |
| résultat cumulé 2014 | | | | - 64 763.15 |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

| Budget assainissement | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section de fonctionnement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 446 100.22 | 323 678.26 | | |
| recettes | 446 100.22 | 291 509.68 | | |
| résultat courant | | | - 32 168.58 | |
| report de clôture 2013 | | | 59 000.22 | |
| résultat consolidé | | | | 26 831.64 |
| section d'investissement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 1 152 675.48 | 141 165.50 | | |
| recettes | 1 152 675.48 | 457 085.38 | | |
| résultat courant | | | 315 919.88 | |
| report de clôture 2013 | | | - 746 675.48 | |
| résultat consolidé | | | | - 430 755.60 |
| résultat cumulé 2014 | | | | - 403 923.96 |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

| Budget ateliers relais | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section de fonctionnement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 46 130.87 | 6 949.82 | | |
| recettes | 46 130.87 | 40 999.85 | | |
| résultat courant | | | 34 050.03 | |
| report de clôture 2013 | | | 3 130.87 | |
| résultat consolidé | | | | 37 180.90 |
| section d'investissement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 68 227.91 | 34 760.20 | | |
| recettes | 68 227.91 | 36 227.91 | | |
| résultat courant | | | 1 467.71 | |
| résultat de clôture 2013 | | | - 29 523.74 | |
| résultat consolidé | | | | -28 056.03 |
| résultat cumulé 2014 | | | | 9 124.87 |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

| Budget pompes funèbres | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section de fonctionnement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 27 000.00 | 11 242.36 | | |
| recettes | 27 000.00 | 16 431.05 | | |
| résultat courant | | | 5 188.69 | |
| report de clôture 2013 | | | 8 254.63 | |
| résultat consolidé | | | | 13 443.32 |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

| Budget logements sociaux | | | | |
|---|---|---|---|---|
| section de fonctionnement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 7 900.00 | 3 937.96 | | |
| recettes | 7 900.00 | 9 834.40 | | |
| résultat courant | | | 5 896.44 | |
| report de clôture 2013 | | | | - |
| résultat consolidé | | | | 5 896.44 |
| section d'investissement | prévisions | réalisations | | |
| dépenses | 245 341.02 | 7 589.89 | | |
| recettes | 245 341.02 | | | |
| résultat courant | | | - 7 589.89 | |
| résultat de clôture 2013 | | | - 52 739.89 | |
| résultat consolidé | | | | - 60 329.78 |
| résultat cumulé 2014 | | | | - 54 433.34 |

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*****

**DEL 03,04,2015-022: Affectation des résultats des comptes administratifs 2014.**

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'affectation du résultat de l'exercice précédent sur l'exercice en cours.

Il est donc proposé à l'Assemblée, sachant que :

Au budget Commune :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 625 082.53 €
**d'affecter** l'excédent de fonctionnement, soit 625 082.53 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de 675 417.74 €.

Au budget de l'Eau :

- en section d'exploitation, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 14 145.37 €
**d'affecter** l'excédent de fonctionnement, soit 14 145.37 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 78 908.52 €.

Au budget de l'Assainissement :

- en section d'exploitation, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 26 831.64 €
**d'affecter** l'excédent de fonctionnement, soit 26 831.64 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 430 755.60 €

Au budget Atelier Relais :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 37 180.90 €
**d'affecter** l'excédent de fonctionnement, soit 37 180.90 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 28 056.03 €

Au budget Pompes funèbres :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 13 443.32 €
**d'affecter** cette somme à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » ;

Au budget Logements sociaux :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de 5 896.44 €
**d'affecter** l'excédent de fonctionnement, soit 5 896.44 € au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de 60 329.78 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Donne son accord** à l'affectation des résultats des comptes administratifs de l'année 2014 comme il est indiqué ci-dessus.

*****

*Le Maire indique que le choix est fait depuis de nombreuses années de réaffecter l'excédent de fonctionnement des différents budgets en section Investissement. Cela pourrait être différent à l'avenir.*

****

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**DEL 03,04,2015-023: Fixation des taux d'imposition de la taxe habitation et des taxes foncières 2015.**

**Les chiffres provisoires des bases de l'année 2015 nous ont été communiqués par les services fiscaux.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide **de fixer les taux d'imposition comme suit,**

| Désignation | Taux votés en 2014 | Taux votés en 2015 | Bases | Produits |
|---|---|---|---|---|
| **Taxe d'habitation** | 13.77 | 14.18 | 6 513 000 | 923 543 |
| **Foncier Bâti** | 16.09 | 16.57 | 5 131 000 | 850 206 |
| **Foncier non Bâti** | 42.88 | 44.17 | 361 200 | 159 542 |
| **TOTAL :** | | | | **1 933 291** |

*******

*Le Maire présente le projet de délibération. Il fait lecture également à l'assemblée d'une partie de son édito du prochain bulletin municipal sur le contexte économique et financier. Il rappelle notamment la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. La réalisation du budget doit s'inscrire dans ce contexte. Il est un outil de planification et de prospective.*

*Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Débat d'Orientation Budgétaire avait été soulignée la nécessité d'une augmentation des impôts. Par ailleurs, deux prêts financiers s'arrêtant, la décision avait été faite d'investir à même hauteur. Les choix faits en commission d'arbitrage présentés en commission finances ont été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal.*

*Le Maire fait part de plusieurs axes de réflexion pour les années à venir :*

- *Vente de biens immobiliers communaux : travail mené par Jérôme LEMAIRE ;*
- *Pas de suppression de poste mais pas non plus de remplacement systématique du personnel partant en retraite durant cette période. A noter que d'ici à 2020 il y 8 départs théoriques à la retraite au sein du personnel communal ;*
- *Les réflexions d'un groupe de travail sur l'énergie menée par Eva COX pour faire des économies ;*

*…*

*Le Maire précise que pour 2015 le risque est d'avoir une capacité d'autofinancement nette très faible voire négative, c'est pourquoi il est proposé à l'assemblée une augmentation des taux de taxes de 3% correspondant à environ 10€ par an et par habitant.*

*Le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que l'ensemble des taxes payées par la population bannalecoise est plus faible que dans les autres communes avoisinantes offrant une qualité de service équivalente.*

*Eva COX précise qu'il est important d'indiquer que cette augmentation de 3% en 2015 ne se justifie pas par un taux de taxe inchangé depuis 2010, mais bien par rapport à une situation nouvelle. Il conviendrait d'ailleurs d'informer les citoyens sur les services rendus à la population et le niveau de confort sur la commune de BANNALEC.*

*******

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE**

(4 ABSENTIONS : EVA COX, MICHEL LE GOFF, DENISE DECHERF ET STEPHANE POUPON)

**DEL 03,04,2015-024: Approbation des budgets primitifs 2015**

Considérant les débats de la commission des finances qui s'est réunie le mardi 17 mars 2015,

Entendue la lecture des budgets primitifs,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve** les budgets primitifs de l'exercice 2015 équilibrés en recettes et en dépenses, à :

**Commune :**
- Fonctionnement : 4 855 472 euros
- Investissement : 4 017 000 euros

**Service des Eaux :**
- Fonctionnement : 674 000 euros
- Investissement : 1 036 909 euros

**Assainissement :**
- Fonctionnement : 338 200 euros
- Investissement : 625 756 euros

**Ateliers relais :**
- Fonctionnement : 41 650 euros
- Investissement : 64 430 euros

**Pompes funèbres :**
- Fonctionnement : 27 000.00 euros

**Logements sociaux :**
- Fonctionnement : 9 800 euros
- Investissement : 70 000 euros

*****

*Michel LE GOFF demande à pouvoir intervenir et fait part à l'assemblée du texte suivant : « Nous souhaitons tout d'abord saluer ici le travail des équipes et des élus qui ont du faire des choix pour finaliser ce budget primitif.*
*La tâche n'est pas facile et vous connaissez nos positions concernant l'austérité budgétaire dont les habitants de la commune sont victimes. Les collectivités locales sont empêchées de jouer leur rôle de protection contre le libéralisme. Les entreprises du CAC 40 ont distribué plus de 64 Milliards de dividendes pour 2014 et ceci au détriment des salariés et du peuple. Une majorité des français paye la politique gouvernementale menée sous le régime « Sarkozy » hier et « Hollande » aujourd'hui. Cette crise trouve son origine dans le capitalisme qui écrase les salaires et délocalise la production vers les pays à bas coût. Conséquence : explosion du chômage, réduction des prestations sociales, blocage des retraites. Alors que la classe dirigeante, le grand patronat bénéficie de réduction de cotisations sociales énormes, cadeaux fiscaux et crédits d'impôts – des exemples : 10,4 milliards d'euros au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), 40 milliards dans le cadre du pacte responsabilité, la loi Macron que veut imposer le gouvernement en passant par le 49-3. Que nous le voulions ou non, nous sommes impactés directement par la politique menée par un gouvernement qui se dit socialiste mais qui ne reflète en rien les promesses faites pendant les Présidentielles par Hollande.*
*Nous, Bannalec Bouge, ne remettons pas en cause ce budget qui nous apparaît sérieux dans son ensemble, sous réserve de notre niveau de compréhension : c'est notre premier budget. »*

*Stéphane POUPON souhaite également faire quelques remarques concernant le fonctionnement. Il fait lecture à l'assemblée du texte suivant : « [Nous voulons faire part de] notre satisfaction de voir un effort sur le budget restauration qui semblait un peu faible et qui est justement revalorisé au vu des enjeux que sont l'alimentation de qualité. Nous proposons donc nos compétences et notre réseau afin de participer à une réflexion globale qui doit s'inscrire dans la durée du mandat pour être pérennisé dans l'avenir.*
*Une réflexion sur les travaux de voirie rurale est nécessaire, car notre réseau se dégrade petit à petit en campagne. Un entretien économe des bords de route, en adéquation avec nos objectifs de reconquête de la qualité de l'eau doit être envisagé tout en faisant évoluer les salariés vers d'autres compétences.*

*La ville de Quimperlé a donné le la en matière de non renouvellement des départs en retraite des employés communaux. Bannalec doit garder son niveau de service à ses habitants, nous pensons même que la commune doit créer de nouveaux services qui nous permettent d'économiser de l'impôt (eau, déchets, déchets verts, sécurité de proximité,...). L'économie du futur est celle des services, nous en avons besoin (EPHAD, Poste,...). Nous jouons le jeu du libéralisme en détruisant des services publics de proximité, qui nous sont indispensables et que nous achèterons bientôt à prix forts.*
*Mais pour avoir des projets collectifs, il faut investir. Les salariés d'ISOBOX ont eux investis des années dans leur commune, en payant l'impôt, et aujourd'hui nous n'avons plus les moyens d'envisager un juste retour de ce placement. Nous n'avons plus les moyens d'investir pour des personnes qui vont voir leurs impôts augmenter.*
*Des projets venus d'ailleurs ne doivent plus handicaper nos investissements, consommer notre épargne. La gare et son aménagement nous ont coûté cher et les fenêtres de l'école primaire ne sont toujours pas changées. Le budget lié à l'amélioration de la rue de la gare est aussi pour nous insuffisant.*
*Dans le même esprit, nous demandons aussi que la commune ne finance pas la piste d'athlétisme, ni les études, ni la réalisation. C'est un projet entre le Conseil Départemental et la Cocopaq, qu'ils assument leur projet, quel qu'il soit. De toutes les manières, c'est nous qui paierons. Même si ce projet est repoussé, la situation financière, nous le savons tous, ne va pas s'améliorer. 30 000 € pour une étude, c'est un poste à la commune et presque la moitié du city stade pour nos jeunes. Et cela représenterait 10 % de nos investissements l'année prochaine. Nous pensons que les Bannalécois ne comprendraient pas. »*

*Denise DECHERF demande où en est l'étude sur la piste d'athlétisme et si elle sera maintenue ?*

*Le Maire salue le travail des élus et des personnels. Il tient par ailleurs à rappeler que l'investissement public réalisé pour la création du PEM en partenariat avec la COCOPAQ a des répercussions positives sur l'économie locale. Concernant les réflexions en cours sur la piste d'athlétisme, la hauteur de la participation de la COCOPAQ n'est pas encore fixée. Le Maire indique qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec la COCOPAQ pour en discuter.*

*Michel LE GOFF regrette que les travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire publique Mona Ozouf (changement des menuiseries notamment) ne soit pas faits cette année. Cela aurait permis de faire des économies d'énergie.*

*Le Maire ajoute qu'en 2015 et pour les années à suivre, aucun nouveau projet ne verra le jour sauf le projet de réseau de chaleur pour 2016-2017. Les travaux de rénovation thermique ont été programmés pour 2018.*

*Sylvain DUBREUIL souhaite ajouter que le gouvernement a hérité d'une dette nationale qui a fortement augmenté sous l'ancienne majorité. La recherche d'économies et la baisse des dotations de l'Etat en est une conséquence. Cela impose de faire des choix locaux qui peuvent se traduire notamment par une hausse des taux d'imposition. Il est important de maintenir un équilibre au niveau des priorités fixées entre les travaux, la culture… afin de maintenir une cohésion locale et un bien vivre ensemble. A l'image du Bocal Son, qu'il convient de maintenir, la culture est un axe qu'il faut continuer à développer. Si les collectivités font le choix de supprimer du service public, le besoin restera et sera assuré par le privé entrainant des coûts plus importants pour les administrés.*
*Le projet de piste d'athlétisme fait partie des promesses de campagne. Les Bannalecois en ont connaissance et à travers leur vote ont affirmé leur soutien à ce projet. Ce projet est également reconnu par le Conseil Général du Finistère ainsi que par la COCOPAQ comme un projet structurant pour le pays de Quimperlé. Il s'inscrit dans le contrat de territoire.*
*L'étude de la faisabilité du projet se fait en interne (élus services) en étroite relation avec le club et les représentants de la fédération française d'athlétisme. Ce projet aura des retombées économiques indéniables. Pour l'USB, c'est aussi un renforcement du nombre d'adhérents du club. C'est aussi un facteur de rayonnement et de développement de la commune.*

*Denise DECHERF souhaite préciser qu'elle n'est pas contre ce projet de piste d'athlétisme mais que selon elle d'autres priorités, comme les travaux à l'école, sont à privilégier.*

*Le Maire conclut en indiquant que les élus sont là pour fixer les priorités, et qu'il n'y a aucun gaspillage d'argent.*

*******

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**DEL 03,04,2015-025: Constitution d'un groupement de commandes coordonné par la commune de Quimperlé, entre la commune de Bannalec, la commune de Quimperlé et le centre communal d'action sociale (CCAS) de Quimperlé**

La commune de Quimperlé a proposé à son CCAS et à la commune de Bannalec, de faire des économies d'échelle en mutualisant les procédures de marché public nécessaires au choix des opérateurs en services de télécommunication fixe et mobile.

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, il convient pour ce faire de signer une convention constitutive d'un groupement de commande entre ces trois personnes morales de droit public.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code des marchés publics et notamment son article 8 ;

**Considérant** qu'eu égard à son expertise technique, la commune de Quimperlé entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement.

**Considérant** que la commune de Quimperlé, dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leur notification conformément à l'article 8-VII-1° du code des marchés publics.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** de constituer un groupement de commandes avec le CCAS de Quimperlé et la Commune de Quimperlé

**Accepte** que la commune de Quimperlé soit désignée comme coordonnateur du groupement et qu'à ce titre elle procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un (d') opérateur(s) cocontractant(s) et que le maire de Quimperlé soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés, la charge de l'exécution du marché restant à chacun des membres du groupement.

**Autorise** le maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants

**Désigne** parmi les membres titulaires de la commission d'appel d'offres (CAO) permanente de la commune de Bannalec Jérôme Lemaire comme membre titulaire de la CAO du groupement et M Yves André comme suppléant.

*****

*Christophe LEROUX présente le projet de délibération.*

*Stéphane POUPON demande pourquoi cette démarche n'émane pas de la COCOPAQ.*

*Le Maire indique que la communauté de communes n'est pas encore prête à ce jour et ne le sera que dans quelques mois.*

*Christophe LEROUX ajoute qu'il est opportun d'entamer les démarches dès à présent afin de faire des économies à compter de cette année.*

*****

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**DEL 03,04,2015-026: Programme local de l'habitat 2014-2019 – approbation de la convention de contractualisation avec la communauté de communes du pays de Quimperlé (COCOPAQ)**

L'ambition du nouveau programme local de l'habitat (PLH) de la COCOPAQ approuvé le 16 janvier 2014 est de prolonger l'action engagée depuis plusieurs années en affirmant le rôle de la communauté en matière de gouvernance auprès des partenaires, et notamment des communes, dans la mise en œuvre des actions du PLH, le PLH constituant le volet habitat du schéma de cohérence territoriale (SCOT). Il s'agit aussi de garantir le caractère opérationnel du programme d'actions en permettant aux acteurs de la chaîne du logement de construire ensemble des réponses efficaces et appropriées aux situations de tous les ménages.

C'est pourquoi le programme d'action (fiche 1.1) a prévu la signature d'une convention de contractualisation entre la COCOPAQ et les communes ainsi que le signature d'une convention d'objectifs entre la COCOPAQ et les organismes HLM afin de formaliser les engagements réciproques de chacun au regard des objectifs poursuivis sur le territoire.

Ces conventions constituent donc l'acte premier du PLH. Les engagements mentionnés s'adossent point par point aux fiches actions du programme.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Approuve** les termes de la convention de contractualisation avec la COCOPAQ.

**Autorise** le maire à la signer.

*****

*Nicole RIOUAT présente le projet du Plan Local de l'Habitat décliné en 8 axes et 26 actions et l'engagement de la commune de BANNALEC dans cette démarche. Elle précise également que le projet de PLH fera l'objet d'un bilan annuel.*

*Le Maire ajoute que, dans le cadre de ce plan, la commune de BANNALEC a été ciblée par la COCOPAQ pour pouvoir accueillir un projet de pension de famille. La commune a également l'obligation réglementaire (plus de 5 000 habitants) de construire une Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Or cette population souhaite séjourner uniquement sur le territoire de Quimperlé. Une discussion est en cours avec la ville de Quimperlé pour la réalisation d'un équipement mutualisé.*

*****

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**<u>DEL 03,04,2015-027: Cession gratuite des parcelles D n°759-760-762-764 à la commune (régularisation)</u>**

La route menant à Kerourien telle qu'elle existe dans les faits ne correspond pas au tracé figurant sur le plan cadastral. Une délibération du 27 février 1974 avait été prise pour les travaux de construction du chemin rural de Kerourien avec cession des parcelles cadastrées section D n° 759-760-762 et 764 appartenant alors M. Bourvic Pierre. L'acte n'étant pas intervenu à ce jour, il convient de régulariser cette situation. M. et Mme Le Tirant Jean et Sylviane, nouveaux propriétaires, acceptent de céder gratuitement lesdites parcelles à la commune.

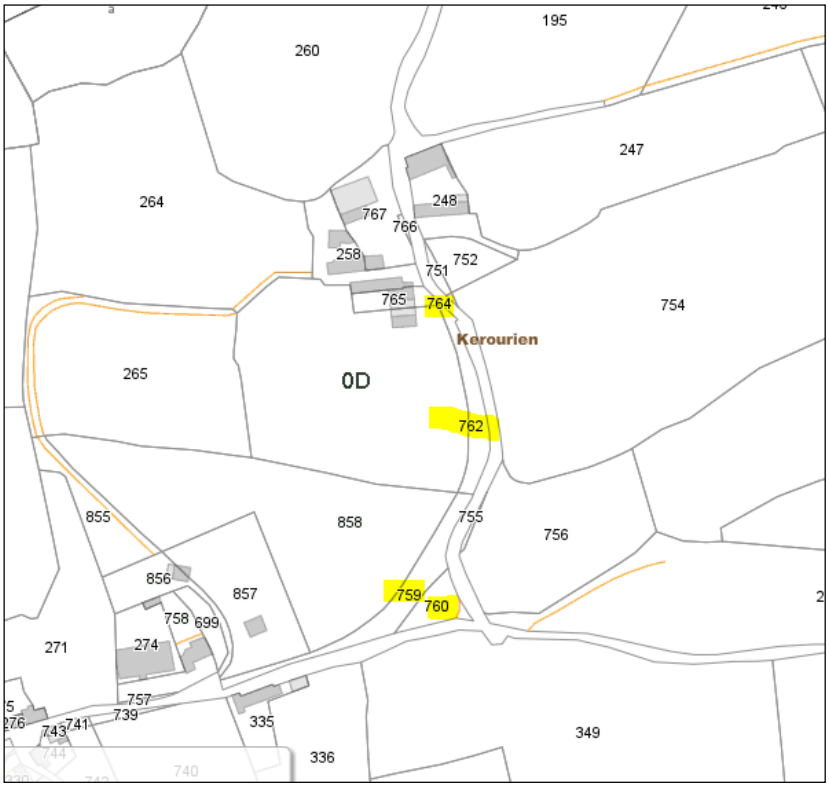

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées dans la section D n°759-760-762 et 764 auprès de M et Mme Le Tirant Jean et Sylviane ou de toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

**Décide** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'acte à intervenir.

*****

*Jérôme LEMAIRE présente le projet de délibération en indiquant qu'il s'agit d'une régularisation pour des travaux réalisés datant de plus de 40 ans.*

*****

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**<u>DEL 03,04,2015-028: Vente de terrain rue de Quimperlé – parcelle K629</u>**

L'acheteur d'une partie de l'ancienne imprimerie de la rue de Quimperlé a fait connaître son souhait d'acquérir 600m² de terrain à prendre dans la parcelle communale K629.

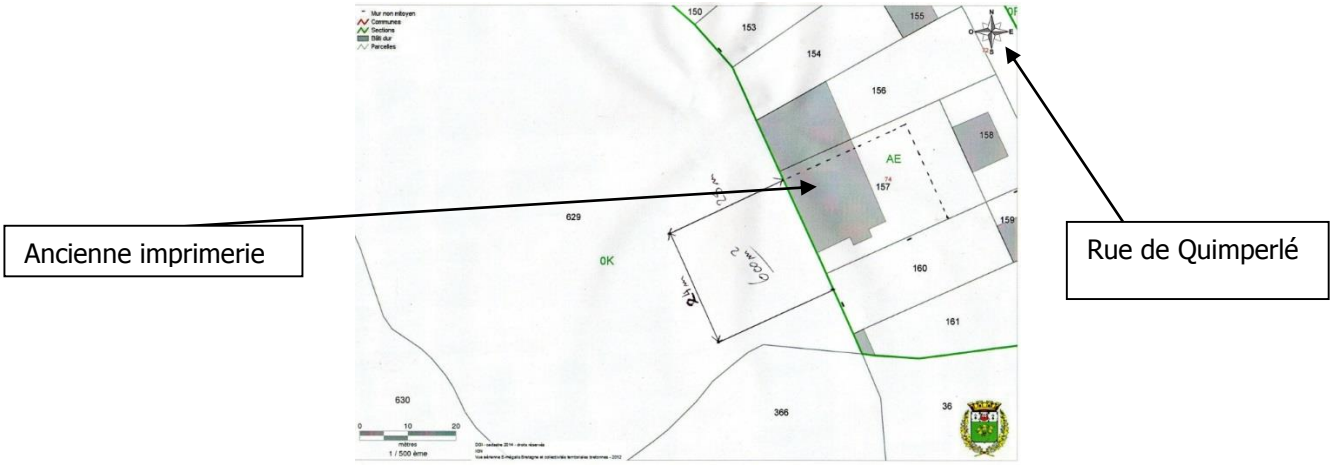


**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** de vendre à Aurélien PICARD domicilié 17, route de Bannalec à Mellac ou toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer une partie de la parcelle cadastrée dans la section K sous le numéro 629 d'une contenance approximative de 600m² au prix de 8 euros par mètre carré.

Décide que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;

Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera établi dans l'étude de Maître Renaud Bazin, notaire à Bannalec.

*****

*Jérôme LEMAIRE présente le projet de délibération.*

*Stéphane POUPON demande à quoi correspond une partie de terrain.*

*Le Maire précise qu'elle reste propriété communale.*

*****

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**DEL 03,04,2015-029: Présentation sur le développement durable au sein de la COCOPAQ**

*Marcel JAMBOU présente à l'assemblée le rapport sur la situation 2014 en matière de développement durable, présentation fait à la COCOPAQ.*

*Il est rappelé les 3 grands axes du développement durable : économie, social et environnement avec 5 finalités détaillées au cours de la présentation.*

*Marcel JAMBOU fait part des chiffres clefs du budget 2014 de la COCOPAQ d'un montant de dépenses de 52 millions d'euros réparti principalement pour :*

- *25% du budget pour le soutien aux communes,*
- *15% pour les ordures ménagères et les déchets verts,*
- *15% pour la solidarité aux familles,*
- *Environ 15% pour l'aménagement du territoire,*
- *10% pour le transport,*
- *Le reste alloué à la culture et le remboursement de la dette.*

*Le Maire fait part à l'assemblée de l'intérêt de cette présentation et de la nécessité d'être exemplaire dans ces différents domaines.*

**DEL 03,04,2015-030 : Informations diverses.**

*Le Maire souhaite donner quelques informations aux membres du Conseil Municipal :*

- *L'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme est terminée. A noter : une bonne participation à cette enquête (plus de 50 retours). Le commissaire enquêteur rédige actuellement ses conclusions. L'approbation du document d'urbanisme sera soumise au Conseil Municipal au cours du second semestre 2015.*
- *L'entreprise Tallec a racheté le site agenais du groupe Delpeyrat. Cela correspond à 200 emplois. Cela aura très certainement des conséquences positives pour la commune en confortant l'activité bannalécoise.*